CHAPITRE 81

AUTRES METAUX COMMUNS; CERMETS; OUVRAGES EN CES MATIERES

Note de sous-positions.

1.- La Note 1 du Chapitre 74 définissant *les barres, profilés,fils, tôles, bandes et feuilles* s'applique, mutatis mutandis, au présent Chapitre.

Codification					Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
	81.01				Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris.			
5		8101.10	00	00	– Poudres	2,5	kg	-
					- Autres :			
5		8101.94	00	00	 Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage 	2,5	kg	-
5		8101.96	00	00	Fils	2,5	kg	-
5		8101.97	00	00	– – Déchets et débris	2,5	kg	-
5		8101.99	00	00	– – Autres	2,5	kg	_
	81.02				Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris.			
5		8102.10	00	00	- Poudres	2,5	kg	-
5		8102.94	00	00	- Autres : Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	2,5	kg	-
5		8102.95	00	00	 – Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles 	2,5	kg	_
5		8102.96	00	00	Fils	2,5	kg	-
5		8102.97	00	00	Déchets et débris	2,5	kg	-
5		8102.99	00	00	– – Autres	2,5	kg	_
	81.03				Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris.			
5		8103.20	00	00	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	2,5	kg	_
5		8103.30	00	00	– Déchets et débris	2,5	kg	-
					– Autres			
5		8103.91	00	00	Creusets	2,5	kg	-
5		8103.99	00	00	Autres	2,5	kg	-
	81.04				Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris.			
					– Magnésium sous forme brute :			
5		8104.11	00	00	– – Contenant au moins 99,8% en poids de magnésium	2,5	kg	-
5		8104.19	00	00	Autres	2,5	kg	-
5		8104.20	00	00	– Déchets et débris	2,5	kg	-
5		8104.30	00	00	- Copeaux, tournures et granules calibrés; poudres	2,5	kg	-

	Cod	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
5		8104.90	00	00	- Autres	2,5	kg	_
	81.05				Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris.			
5		8105.20	00	00	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	2,5	kg	_
5		8105.30	00	00	- Déchets et débris	2,5	kg	_
5		8105.90	00	00	- Autres	2,5	kg	_
	81.06				Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris.			
		8106.10	00	00	- Contenant plus de 99,99% en poids de bismuth	2,5	kg	_
		8106.90	00		- Autres			
5				10	brut ; déchets et débris	2,5	kg	_
5				90	autres	2,5	kg	-
	[81.07]							
	81.08				Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris.			
5		8108.20	00	00	- Titane sous forme brute; poudres	2,5	kg	-
5		8108.30	00	00	- Déchets et débris	2,5	kg	-
		8108.90			- Autres			
5 5 5				00	 boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, destinées à faire ressort): destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières. autres autres 	2,5 2,5 2,5	kg kg kg	- - -
	81.09				Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris.			
					- Zirconium sous forme brute; poudres:			
5		8109.21	00	00	Contenant moins d'une partie de hafnium pour 500 parties en poids de zirconium	2,5	kg	_
5		8109.29	00	00	Autres	2,5	kg	_
					- Déchets et débris:			
5		8109.31	00	00	Contenant moins d'une partie de hafnium pour 500 parties en poids de zirconium	2,5	kg	_
5		8109.39	00	00	Autres	2,5	kg	_

	Cod	ificatio	on		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
					- Autres:			
5		8109.91	00	00	Contenant moins d'une partie de hafnium pour 500 parties en poids de zirconium	2,5	kg	_
5		8109.99	00	00	Autres	2,5	kg	_
	81.10				Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris.			
		8110.10			- Antimoine sous forme brute; poudres			
5			10	00	– – – sous forme brute	2,5	kg	-
5			90	00	– – – poudres	2,5	kg	-
5		8110.20	00	00	- Déchets et débris	2,5	kg	-
5		8110.90	00	00	- Autres	2,5	kg	-
	81.11	8111.00	00		Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris.			
5				10	brut ; déchets et débris	2,5	kg	
5				90	autres	2,5	kg	-
	81.12				Béryllium, chrome, hafnium (celtium), rhénium, thallium, cadmium, germanium, vanadium, gallium, indium et niobium			
					(columbium), ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris.			
					– Béryllium :			
5		8112.12	00	00	Sous forme brute; poudres	2,5	kg	-
5		8112.13	00	00	Déchets et débris	2,5	kg	-
5		8112.19	00	00	Autres	2,5	kg	-
					- Chrome			
		8112.21			– Sous forme brute; poudres			
5 5			10 90		– – – sous forme brute	2,5 2,5	kg kg	-
5		8112.22	00	00	- – Déchets et débris	2,5	kg	_
5		8112.29	00	00	– – Autres	2,5	kg	-
					- Hafnium (celtium):			
5		8112.31	00	00		2,5	kg	_
5		8112.39		00	Autres	2,5	kg	_
					- Rhénium:		=	
5		8112.41	00	00	Sous forme brute; déchets et débris; poudres	2,5	kg	-
5		8112.49	00	00	Autres	kg	-	
					- Thallium :			
5		8112.51	00	00	Sous forme brute; poudres	2,5	kg	-

	Cod	ificatio	n	I	Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
5		8112.52	00	00	– – Déchets et débris	2,5	kg	_
5		8112.59	00	00	– – Autres	2,5	kg	_
					- Cadmium :			
5		8112.61	00	00	Déchets et débris	2,5	kg	-
5		8112.69	00	00	Autres	2,5	kg	_
					- Autres :			
5		8112.92	00	00	Sous forme brute; déchets et débris; poudres	2,5	kg	_
		8112.99	00		Autres			
5				10	 boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de 			
					boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, destinées à faire ressort)	2.5	ka	
5				90	autres	2,5 2,5	kg kg	-
5	81.13	8113.00	00	00	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris.	2,5	kg	_